



# Rénovation de la convention, FO sera vigilante !

Présents : FO, CFDT, CGT, Solidaires en Visio et le SERQ

## COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI RDQ 14 MARS 2024

### 1. Validation du projet de compte-rendu de la CPPNI du 8 décembre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Désignation de la co-présidence de la CPPNI pour 2024

La CGT se propose pour cette co-présidence et est élue à l'unanimité. Pour rappel, les ordres du jour des réunions paritaires sont élaborés conjointement avec l'employeur.

### 3. Suites des arbitrages en Santé et Prévoyance

Lors de la dernière commission paritaire du 8 décembre 2023, le SERQ et les organisations syndicales ont validé le point concernant la prévoyance (APICIL). En revanche, aucune décision n'a été validée pour la mutuelle frais de santé sur l'augmentation de la cotisation et les frais de chargement pour les organismes assureurs.

**Les frais de chargement**, autrement appelés frais de gestion, permettent la gestion des contrats et des remboursements. Concrètement ils couvrent les dépenses engagées par les mutuelles afin d'offrir des services de qualité aux adhérents.

AESIO et AG2R demandent une augmentation de 2 % tous les ans jusqu'en 2025 et que cela soit rediscuté pour 2026. Aujourd'hui les frais de chargement s'élèvent à 10 %, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 10 ans environ.

**FO** entend le besoin d'augmenter, d'autant que dans les autres conventions ce taux est plus important, mais **souhaite en rester à 14 % au maximum pour 2025, sans clause de revoyure pour 2026.**

**Concernant la mutuelle santé**, la proposition d'augmentation à 8 % pour 2024 n'est pas encore validée, aujourd'hui il n'y a que les 5,4 % du PMSS<sup>1</sup> qui sont appliqués.

**Pour FO**, nous savons que toutes les Branches sont confrontées aux augmentations des complémentaires santé, mais encore une fois, l'Etat se décharge sur les mutuelles, qui à leur tour, la répercutent sur les salariés ! Nous subissons de plein fouet les mesures mises en place par le gouvernement.

#### COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION

#### REGIE DE QUARTIER

#### Ordre du jour :

1. Validation du projet de compte rendu de la CPPNI du 8 décembre 2023
2. Désignation de la co-présidence de la CPPNI pour 2024
3. Suites des arbitrages en Santé et Prévoyance
4. Poursuite des négociations sur le droit syndical
5. Présentation du questionnaire sur le suivi de l'accord égalité professionnelle femmes/hommes
6. Point d'étape sur les travaux de la rénovation de la CCN
7. Questions diverses

<sup>1</sup> Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

**Force Ouvrière revendique une augmentation de la participation de l'employeur à la complémentaire santé. Elle est au minimum de 50 % mais nous demandons qu'elle soit plus élevée (60 voire 70 %).**

Le SERQ ne souhaite pas s'engager dans cette négociation et renvoie ce point au niveau local en fonction de la situation financière de la Régie.

**Par ailleurs, le SERQ, suite à la négociation salariale, a pris la décision unilatérale de revaloriser le point à + 1.5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une valeur à 10,52 €.** Cela fait une augmentation de 19 euros pour le plus bas coefficient (le SMIC) et de 63 € pour le coefficient juste au-dessus (174).

Nous savons qu'aujourd'hui peu de salariés au SMIC adhèrent à la mutuelle puisque souvent ce sont des CDDI ou CDD mais aussi parce qu'ils bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMU).

Pour info, l'augmentation de 8 % correspond à +12 euros par mois pour une famille avec 2 enfants ou plus, prise en charge par l'employeur et le salarié.

Il y a environ 2500 adhérents pour la mutuelle, ce qui représente peu de salariés. Nous ne sommes pas forcément attractifs pour les mutuelles qui menacent de nous quitter au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, FO, comme les autres organisations, demande depuis plus d'un an, le soutien d'un actuaire (personne qualifiée qui pourrait aider dans la réalisation des études économiques, financières et statistiques pour mettre au point des contrats d'assurance).

Le SERQ, après une suspension de séance, entend nos revendications et accepte cette demande et la prendra à sa charge. **C'est une victoire, nous sommes enfin entendus !**

L'actuaire joue un rôle essentiel dans la négociation des contrats (rapport qualité/ prix adaptés aux demandes des salariés) et apporte une expertise en évaluant la rentabilité des propositions. Il aide sur la recherche de meilleures garanties.

**Pour FO, vu l'augmentation du point (même si nous la revendiquons plutôt à 10 %) et la validation par le SERQ de prendre un actuaire pour lancer un nouvel appel d'offres pour 2025, nous pensons être signataire de l'avenant à la mutuelle santé, conformément à notre mandat. Nous serons aussi vigilants que les frais de chargement soient de 14 % maximum et que l'augmentation de la mutuelle pour 2025 ne soit limitée qu'au PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale).**

**FO attend donc la proposition écrite du SERQ avant de se prononcer définitivement.**

#### **4. Poursuites des négociations sur le droit syndical**

Concernant la participation des salariés des Régies aux CPPNI, **FO** insiste pour que les temps de trajet soient pris en compte comme du temps de travail effectif et que le temps de préparation de la réunion soit supérieur à 4H00.

**FO propose d'avoir 1 journée de trajet si le déplacement fait moins de 300 km, 2 jours s'il est à plus de 300 km et 7h00 de préparation pour la réunion. Nous demandons que cela soit compris comme du temps de travail avec le jour de la réunion. Cela faciliterait la venue de nouveaux salariés des Régies pour la négociation nationale. Par ailleurs, FO demande aussi 10 jours/an rémunérés par instance pour mandat syndical électif et 5 jours/an pour participer à un congrès.**

Le SERQ propose aussi de faire un livret d'accueil pour les nouveaux négociateurs.

Le SERQ proposera nos revendications à son conseil d'administration du 3 avril 2024.

## 5. Questionnaire sur le suivi de l'accord égalité professionnelle Femmes/Hommes

Un projet de questionnaire est présenté à la CPPNI, il est prévu de s'appuyer sur les délégués régionaux pour faire passer le message de l'obligation de réponse.

**FO s'intéresse surtout au fait de savoir si les écarts de rémunération ont été corrigés et rectifiés. Il était prévu que cela se fasse en une année, clause réclamée par FO lors de la négociation de l'accord.**

**FO veut aussi savoir si les Régies se sont emparées de l'accord.**

Ce questionnaire permettrait d'avoir des informations supplémentaires qui nous permettrait d'avancer au niveau national et proposer des avancées.

Une visio est proposée le 16 avril de 9h à 10H30 pour finaliser ce questionnaire.

## 6. Point d'étape sur les travaux de rénovation de la CCN

Il y a nécessité et urgence à rénover la convention collective. Le cabinet Ambroise Bouteille a été mandaté pour accompagner cette démarche.

Le premier diagnostic était que le premier indice de la CCN était inférieur au SMIC. Une révision et un ajustement avait fait fin 2022 passant le premier indice au niveau du SMIC et le second à 174 au lieu de 170. Mais cela génère un tassement des grilles.

Par ailleurs, au sein des Régies il y a des niveaux de rémunération différents avec des écarts trop forts entre les échelons.

**Pour FO, il faut surtout reconnaître l'ancienneté qui n'apparaît pas dans la grille, le salarié peut rester toute sa carrière au même coefficient et ne voir valoriser son salaire que par l'augmentation du point. Certaines Régies appliquent des accords négociés localement pour l'ancienneté ou trouve des solutions intermédiaires. Mais pour FO ce n'est pas satisfaisant cela ne fait que générer des inégalités de traitement qui n'existeraient pas si cela était négocié au niveau national.**

Il y a aussi des difficultés d'interprétation sur la classification telle qu'elle est présentée, certains métiers ne sont pas identifiés dans la convention actuelle. Il y a nécessité d'identifier les nouveaux métiers et quelles rémunérations sont appliquées par les Régies. De même que savoir comment s'opère la reconnaissance des diplômes. La clause de sauvegarde doit aussi être revue.

**FO revendique le besoin plus que nécessaire de revoir et négocier la classification.**

La première recommandation du cabinet est de relancer un copil (comité de pilotage) constituer des membres du SERQ et des directeurs de Régie (sur 2 axes : travailler sur les métiers repères, notion des nouveaux métiers et des métiers hybrides).

L'objectif serait que cela soit revu et prêt pour 2025.

**FO demande quand serons-nous associés ? Car il semblerait que le SERQ ait décidé de gérer ce point seul mais jusqu'à quand ? Ils n'auront pourtant pas d'autres choix que de nous présenter les modifications qu'ils auront validées en COPIL !**

Le SERQ prétend nous associer fin 2024...bien trop peu pour être mis en place en juin 2025 à notre goût.

FO rappelle que nous ne sommes pas pour les critères classants ou la notion de mérite comme peut l'insuffler doucement le SERQ ! Ce sont des critères bien trop subjectifs que nous ne défendrons pas, c'est sûr !

FO restera très vigilante quant à l'avancée de ces travaux et sera force de propositions autant pour les salaires que la reconnaissance des salariés au sein des Régies.

## 7. Questions diverses

FO demande l'augmentation du tarif de prise en charge du repas lors des déplacements à 25 € (au lieu de 20 €). Le SERQ entend notre demande et la fera valider lors de son conseil d'administration du 3 avril 2024.

Paris, le 9 avril 2024

La délégation FO : Annick ALLEAUME, Isabelle TESSIER

<b>Régies de quartier en chiffres</b>	
Valeur du point au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	10,52 €
Premier coefficient au-dessus du SMIC	174
<b>Salaire minimum conventionnel</b> = SMIC au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1766,92 € brut